

La Rochelle, le 15 juillet 2015

**Service scolarité**

Monsieur QUENTIN NAUD

41, alfred Dreyfus

79000 Niort

Monsieur,

Suite à l'examen de votre dossier de candidature, le 02/07/2015

**Je vous informe que je vous autorise à vous inscrire en :**

**2ème année de Master, mention Informatique, parcours ICONE, Ingénierie des Systèmes d'Information (ISI), apprentissage**

**Votre inscription administrative sera effective sous réserve de présentation des documents suivants :**

Attestation de réussite de master 1.

Les inscriptions administratives se dérouleront du lundi 6 au jeudi 16 juillet (y compris le 11) et du lundi 24 août au vendredi 25 septembre à l’adresse suivante :

**Université de La Rochelle - Technoforum (Rez-de-chaussée)**

23 avenue Albert Einstein

17 000 La Rochelle

Je vous invite à venir vous inscrire dès que possible, la rentrée dans certaines filières étant susceptible d'intervenir dès le 1er septembre 2015. Le calendrier des dates de rentrée sera consultable en ligne, à partir du 1er Juillet 2015, sur le site web du Pôle Sciences et Technologie : [sciences.univ-larochelle.fr](file:///\\jales\DocumentsCommuns\Composantes\Sciences\Administration%20Générale\Inscriptions\2015-2016\MASTER\sciences.univ-lr.fr)

**Ce courrier devra être présenté le jour de votre inscription.**

Le montant des droits d’inscription et de sécurité sociale étudiante à acquitter pour l’année 2015-2016 n’étant pas connu à ce jour, je vous informe que ce montant s’élevait à 184 €+ 213 € (sécurité sociale) pour une inscription en licence pour l’année 2014-2015.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le président de l'université,

et par délégation, le directeur de l'UFR

Christian INARD

*Si vous contestez la légalité de cette décision, celle-ci peut être attaquée dans un délai de deux mois à partir de sa notification, devant le tribunal administratif de Poitiers.*

*Dans ce délai de deux mois, elle peut aussi faire l’objet d’un recours gracieux devant le président de l’université. A défaut de réponse dans un délai de deux mois à partir de la demande ou en cas de réponse défavorable avant cette date, la décision, implicite ou explicite du président de l’université pourrait être attaquée dans les deux mois devant le tribunal administratif de Poitiers.*

*(Article R.421-1, 421-2 et 421-3 du code de justice administrative).*

|  |  |
| --- | --- |
| **► Liste des pièces à joindre lors de votre première inscription :** | |
| **Sécurité sociale :** | Copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale de l'étudiant + RIB de l'étudiant |
| Copie de l'Attestation de la carte vitale du ou des parent(s) |
| **Étudiant de nationalité française** | Copie de la carte nationale d'identité ou passeport. |
| Copie de votre attestation de recensement ou de certificat de participation à l'appel (garçons et filles nés à partir de 1989) |
| **Étudiants de nationalité étrangère** | Copie de votre passeport avec visa étudiant (visa D) ou titre de séjour |
| **Diplômes** | Original et copie de votre relevé de notes du baccalauréat ainsi que les originaux et les copies de tous les diplômes obtenus à partir du baccalauréat. |
| **► Pièces complémentaires selon votre situation :** | |
| **Étudiants mineurs** | Autorisation parentale d'inscription rédigée sur papier libre |
| **Étudiants provenant d'une autre université** | Attestation de demande de transfert (à demander auprès du service de la scolarité de votre précédente université) |
| Si inscription en L1,2,3 ou M1 : fiche d'admission à l'ULR |
| **Étudiants ayant fait une demande de validation d'études supérieures** | Présenter l'original et la copie du courrier reçu suite à l'examen de votre demande par la commission pédagogique concernée. |
| **Étudiants s'inscrivant en DUT, LP et Master 2 (filières sélectives)** | Original et copie de la notification du résultat du jury d'admission. |
| **Étudiant boursier** | Original de la notification conditionnelle de bourse 2015/2016 + RIB |
| **Étudiants salariés ayant une activité > ou = à 60 h/mois ou 120h/trimestre en 2014/2015** | Originaux et copies des trois derniers bulletins de salaire et / ou contrat de travail |
| **Étudiants en cumulatif** | Les étudiants s'inscrivant en parallèle dans un autre établissement (CPGE, EIGSI, Sup de Co) : original de leur certificat de scolarité |
| **Étudiants ne pouvant s'inscrire personnellement** | Courrier manuscrit rédigé sur papier libre donnant procuration + pièce d'identité de la personne ayant reçu procuration + photo d'identité de l'étudiant concerné |
| **Les documents originaux vous seront restitués après vérification.** | |